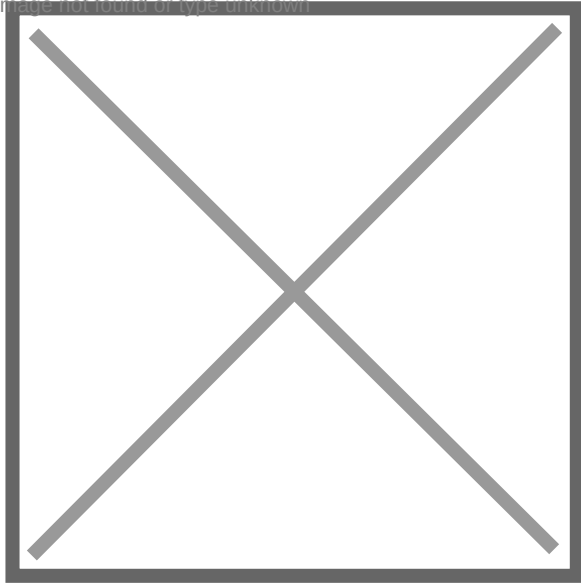


Image not found or type unknown



Harcèlement moral sur lieu de travail

Par **SylvieM**, le **19/02/2009** à **22:36**

Bonjour,

Je suis victime de harcèlement moral sur mon lieu de travail. J'ai contacté le Tribunal de Grande Instance de Rennes qui m'a conseillé de porter plainte contre le représentant de mon entreprise en adressant une lettre à Monsieur le Procureur de la République. Etant actuellement en arrêt maladie, je pensais d'abord adresser à mon employeur un courrier de démission lui demandant des dommages et intérêts pour le préjudice subi avant d'arriver à ce recours.

Que me conseillez-vous ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Sylvie

Par **Visiteur**, le **20/02/2009** à **15:03**

bonjour,

ce n'est pas un salarié qui décide du montant des dommages et intérêts..

si vous démissionnez vous allez tout perdre...

qui est le harceleur ??? le patron, vos collègues ???

il fait commencer par faire les "choses" dans l'ordre...

Par **SylvieM**, le **20/02/2009 à 15:38**

Bonjour,

merci pour votre intérêt et votre réponse ;

A vrai dire, j'ai posté un peu vite, à chaud....

Outre effectivement le fait de ne pas avoir la moindre idée pour les dommages et intérêts (quand bien même c'était à moi d'en décider...) la démission est en effet la pire des choses à faire en pareil cas, je l'ai lu partout par la suite ;

Bon, la nuit portant conseil, je suis décidée à aller au bout et je vais donc lancer ma procédure via le Procureur de la République ;

Concernant mon harcèlement, il est le fait de mon chef de service mais il s'est débrouillé pour mettre toute l'équipe plus ou moins contre moi...ça n'est pas franc (de la part de l'équipe) mais c'est un climat malsain qui dure depuis 3 ans...

le bouquet mardi dernier, lors de mon entretien annuel, au cours duquel j'ai appris (de la bouche de ce chef) que j'étais incompétente et que les cadres ne me supportaient plus (je suis assistante à mi temps) !

Une escalade brutale à laquelle je ne m'attendais pas, tant on était arrivé jusque là à me faire marcher....et comme il n'y a eu aucune espèce de communication en interne au cours de l'année.....:-o

Bref, je suis remontée !

Encore merci pour votre intérêt, si ma prose vous inspire autre chose, n'hésitez pas ;

Sylvie

Par **Visiteur**, le **21/02/2009 à 16:27**

bonjour,

peut être devriez vous voir un syndicat !!! qui pourra vous conseiller de vive voix...

bon courage.... (3 ans c'est long...ce ne doit pas être facile tous les jours)